

AYAPANA REUNION

Conditions Générales de Vente. Mise à jour le

06/07/2022

IDENTITE

Ayapana Réunion est une micro-entreprise créée et gérée par Alexis VINCENT, accompagnateur en montagne et moniteur VTT. Aucun salarié.

ADMISSIONS

Les sorties d'Ayapana Réunion sont ouvertes à tous. Des limites d'âge spécifiques sont applicables pour certaines sorties (exemple : la plupart des randonnées à la journée sont accessibles à partir de 8 ans, selon la condition physique de l'enfant). Il en va de même pour les sorties VTT, ou une question de taille est également à prendre en compte.

Les personnes s'inscrivant à ces sorties attestent être en bonne condition physique et de ne présenter aucune contre indication à la pratique des sports de plein air.

En dehors du cadre scolaire, tout mineur devra être accompagné par l'un de ses parents ou représentant légal.

– CONDITIONS PARTICULIERES D'ADMISSION

Dans le cadre d'un groupe ou de l'inscription pour plusieurs personnes, le souscripteur s'engage à faire connaître et approuver les conditions générales de vente à TOUS les participants inscrits.

INSCRIPTION

L'inscription à l'une des sorties implique l'adhésion aux conditions générales de vente.

L'inscription n'est effective qu'à partir de la réception du règlement de l'acompte ou du montant total de l'inscription selon les modes de règlement proposés par Ayapana Réunion. Ce règlement, en euros, peut s'effectuer de préférence par virement bancaire, par chèque payable en France à l'ordre d'« Alexis VINCENT », ou en espèce.

RIB Alexis VINCENT, représentant légal d'Ayapana Réunion :

code établissement = 11315

code guichet = 00001

numéro de compte = 04686147394

clé RICE = 40

IBAN : FR76 1131 5000 0104 6861 4739 440/ BIC : CEPAFRPP131. Ainsi l'inscription devient définitive. Le paiement du solde du prix est versé au plus tard au début de la sortie. Une facture est remise sur demande.

PRIX

Ils comprennent, sauf indication contraire, du point de rendez-vous au point de dispersion : les frais d'organisation et d'encadrement par un accompagnateur en montagne diplômé d'État. Ils ne comprennent pas les assurances individuelles, les dépenses à caractère personnel (boissons, etc). En sont également exclus le transport pour se rendre au point de rendez-vous. En outre, les suppléments dus à une modification importante du programme sont à la charge du client dont l'accord préalable aura, bien entendu, été sollicité. Tous les prix indiqués sont nets de taxes (Art. Art 293 B du Code Général des Impôts)

Important : Pour les virements hors zone Euro il faut choisir l'option "OUR" lors du virement. Tous les frais bancaires seront à votre charge.

A défaut, l'entreprise vous facturera l'ensemble des frais qui nous seront imputés. Pour ces paiements hors zone Euro, sur simple demande, vous pouvez également régler par CB.

ASSURANCES

En tant qu'Accompagnateurs En Montagne, je dispose à titre individuel d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle, et vous devez cependant bénéficier d'une assurance Responsabilité Civile Personnelle. Les participants doivent vérifier auprès de leur assurance, s'ils sont couverts pour la pratique de ces activités.

RESPONSABILITÉ

Les renseignements données sur le site internet www.ayapanareunion.com, les brochures et les courriers de présentation sont données à titre indicatif et ne peuvent engager la responsabilité de l'organisateur. Les photos ne sont pas contractuelles. Si les circonstances l'exigent, les itinéraires ou certaines prestations du programme peuvent être modifiées.

Transport 4x4 : Le client réservant une randonnée incluant le transport en 4x4 par la Rivière des Galets accepte les conditions de transport du prestataire transporteur. Ayapana Réunion ne peut en aucun cas être responsable d'événements arrivant au cours du transport, et ce même si l'accompagnateur en montagne à réservé la prestation de transport pour le

groupe. La prestation de randonnée engageant Ayapana Réunion ne commence qu'à la sortie du 4x4 'aller' et se termine au début du 4x4 'retour'.

ANNULATION / INTERRUPTION de la part d'Ayapana Réunion

Le BMR peut annuler un départ suite à des conditions particulières tenant notamment à la force majeure, événements sociaux, grèves, intempéries, vigilances, sécurité des participants. Dans ces cas, Ayapana Réunion proposera aux participants :

- de les inscrire à une autre date pour une activité équivalente
- de leur rembourser intégralement les sommes qu'ils ont versées sans toutefois pouvoir prétendre à aucune indemnité supplémentaire. Ayapana Réunion se réserve le droit de modifier le programme (dates, horaires, itinéraire, encadrement, hébergement, etc), si la météo, le niveau des participants ou des événements imprévus l'imposent, particulièrement pour la sécurité du groupe sans que les participants puissent prétendre à aucun remboursement ou indemnité. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et de sécurité données par l'accompagnateur, qui se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement compromet la sécurité ou le bien-être du groupe. Dans tous ces cas, aucune indemnité ou remboursement ne saurait être dus. Pour des raisons de sécurité, Ayapana Réunion se réserve le droit d'annuler la prestation sans aucun dédommagement, si les participants arrivent sur le site des activités en état d'ébriété ou avec plus de trente minutes de retard sur l'horaire convenu.

ANNULATION / INTERRUPTION de la part de l'acheteur

En cas d'**annulation** d'une prestation du fait de l'acheteur, Ayapana Réunion vous proposera un remboursement des sommes dues selon le tableau suivant :

- Plus de 30 jours calendaires avant la prestation : 100% du montant dû par personne désirant annuler.
- De 30 jours à 22 jours calendaires avant la prestation : 75% du montant dû par personne désirant annuler.
- De 21 à 8 jours calendaires avant la prestation : 50% du montant dû par personne désirant annuler.
- De 7 à 2 jours calendaires avant la prestation : 25% du montant dû par personne désirant annuler.
- Moins de 2 jours calendaires / non présentation lors de la prestation : 0% du montant dû par personne désirant annuler.

Ce tableau s'applique selon les conditions suivantes :

Ayapana Réunion vous appliquera le forfait tarifaire correspondant au nombre total de personnes restant dans le groupe, et procédera au remboursement de la différence selon le barème ci-dessus.

Exemple 1 : Pour une réservation d'une sortie journée de 4 personnes le tarif est de $4 \times 50\text{€} = 200\text{€}$. Si une personne annule le groupe n'est plus que de 3 personnes et le tarif par personne passe alors à 55€ soit 165€ au total. Nous calculons donc la différence entre 200 et 165. Le résultat est de 35€. Si l'annulation intervient 3 jours avant le début de la randonnée nous vous remboursons donc 25% de 35€ soit 8.75€.

Exemple 2 : Une réservation à la carte de 7 personnes au forfait de 220€ pour 3 personnes et 30€ par personne supplémentaire. Le tarif est de 340€. Si 3 personnes annulent 10 jours avant le début de la randonnée, nous recalculons le tarif sur la base de 4 personnes soit 250€. Le remboursement sera donc de 50% de 90€ soit 45€.

L'interruption de la sortie de votre fait ne peut donner lieu à aucun remboursement. Dans ce cas votre retour au point de départ se fera sous votre propre responsabilité, sans que celle de l'accompagnateur puisse être engagée.

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative aux activités doit être adressée, dans un délai de 15 jours après la date de l'activité, par une lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée de toutes les pièces justificatives, à Alexis VINCENT - 11chemin Bosse, Bernica - 97435 Saint Gilles les Hauts

CLAUSE DE MEDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond.